

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires

## Direction des transports ferroviaires et fluviaux et des ports

**Arrêté du 29 novembre 2023**

**portant retrait de l'agrément d'un médecin dans le cadre de la certification des conducteurs de trains et des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de train**

NOR : TRET2328641A  
*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 29 novembre 2023, l'agrément renouvelé par arrêté du 22 juin 2021 portant délivrance de l'agrément de médecin au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite des trains, au titre de médecin à monsieur Bernard Poisson, pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité, cesse d'être valable.